



- COMITÉ DE DIRECTION -  
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES  
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

# RAPPORT DE GESTION 2020



# **TABLE DES MATIERES**

<b>I. Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Comité de direction.....</b>	<b>4</b>
<b>III. Conseil intercommunal.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Rapport des dicastères .....</b>	<b>7</b>
<b>V. L'Accueil de jour.....</b>	<b>14</b>
<b>VI. Conseil d'établissement de l'ESOL .....</b>	<b>15</b>
<b>VII. Rapport de la direction de l'ESOL .....</b>	<b>16</b>
<b>VIII. Conclusions du rapport de gestion .....</b>	<b>19</b>

# **RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2020, ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

## **I. Préambule**

L'année 2020 avait bien commencé et au-delà des affaires courantes, il n'y avait aucun fait marquant à relever. Le 13 mars dernier a été ordonnée la fermeture des écoles, qui a duré près de deux mois. Après s'être réorganisés, nous avons pu nous concentrer sur la réouverture des collèges en nous préparant aux nouveaux défis qui nous attendaient.

Un travail considérable a été réalisé et continue de l'être pour appliquer les nouvelles règles d'hygiène. C'est en grande partie grâce à l'ensemble du personnel d'entretien actif sur les sites de nos trois communes, que les écoles ont pu continuer d'accueillir nos enfants dans de bonnes conditions. Il en va de même pour l'ensemble des prestataires, qui ont su s'adapter à cette situation. Nous leurs en sommes très reconnaissants et les remercions pour tous les efforts fournis.

Afin de récompenser l'ensemble du personnel de l'ESOL et de l' AISOL, un bon de Fr. 50.00 à faire valoir auprès de commerçants de nos trois communes, leur a été offert. Cette action, très appréciée, a été financée à part égale entre l'ESOL et l' AISOL.

Au niveau des postes de surveillants, plusieurs changements ont eu lieu aux Diablerets et à Leysin. Les contraintes d'horaires et le faible nombre d'heures de travail par mois font qu'il n'est pas aisé de fidéliser ce type de fonction sur le long terme. Afin d'avoir une plus grande stabilité et un meilleur suivi, une employée communale surveille tous les jours les enfants du collège du Suchet à Leysin durant la pause de midi. Les heures effectuées sont compensées financièrement et une deuxième surveillante, employée de l' AISOL, accompagne également les enfants.

Nathalie Rapin, après plus de 7 ans au sein de l'exécutif de l' AISOL a décidé de quitter le Comité de direction de l' AISOL au 31.12.2020. Nous la remercions chaleureusement pour tout le travail accompli et son implication au sein de l'Association. Pour succéder à Madame Rapin, nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Madame Laure Détraz, qui reprend le même dicastère. Nous sommes ravis que la parité homme/femme continue au sein du Comité et du secrétariat.

Nos priorités restent le bien-être des élèves. Le Comité de direction s'implique au quotidien pour y arriver tout en limitant au maximum l'impact financier pour les trois communes partenaires.

En espérant qu'un retour à la normale puisse rapidement se faire et que les élèves retrouvent leurs habitudes, nous nous réjouissons de poursuivre la collaboration avec les membres du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement de l'ESOL.

## **II. Comité de direction**

Le Comité de direction a tenu, durant l'année 2020, 10 séances qui ont eu lieu, en général, le mercredi à 18h00. Le compte rendu de ces séances est consigné dans 60 pages de procès-verbaux. Votre Comité a traité régulièrement, lors de ses séances les différents préavis. Il s'agit des préavis 1/2020 et 2/2020.

### **FINANCES ET COMMUNICATION**

**M. Philippe Tauxe, président**

*Suppléante : Mme Nicole Tougne*

- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts
- Relations extérieures
- Relations intérieures

### **ECOLAGE ET ASSISTANCE AUX DEVOIRS**

**Mme Nathalie Rapin, vice-présidente**

*Suppléant : M. Samuel Gaillard*

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires
- Assistance aux devoirs

### **REPAS**

**M. Pierre-Alain Dubois**

*Suppléant : M. Michel Ginier*

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation
- Gestion des présences

### **MEDICAL**

**Mme Nicole Tougne**

*Suppléante : Mme Nathalie Rapin*

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

### **ACTIVITES EXTRA ET PARASCOLAIRES**

**M. Samuel Gaillard**

*Suppléant : M. Philippe Tauxe*

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Jeux divers

### **TRANSPORTS**

**M. Michel Ginier**

*Suppléant : M. Pierre-Alain Dubois*

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

# **III. Conseil intercommunal**

Le législatif 2016-2021 a tenu 2 séances en 2020 ; les 17 juin et 18 novembre 2020.

Deux préavis ont été déposés courant 2020. Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

## **Dans sa séance du 17 juin 2020 :**

**Préavis N° 1/2020**, relatif au rapport de gestion 2019 :

- D'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2019 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2019.

## **Dans sa séance du 18 novembre 2020 :**

**Préavis N° 2/2020**, relatif au budget 2021 :

- d'apporter l'amendement suivant au budget 2021 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin : «*Diminution des charges du budget 2021 pour la ligne budgétaire 52.300.2 Défraiements Comité de direction de Fr. 15'000.00 à Fr. 5'000.00*» ;
- d'adopter le budget 2021 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin et son amendement, tels que présentés.

## **Composition du Conseil intercommunal de l' AISOL :**

### **Membres d'Ormont-Dessous :**

Gretel Ginier, Syndic

Véronique Chamorel

Stéphane Piguet

Eric Ginier

### **Membres d'Ormont-Dessus :**

Christian Reber, Syndic

Nadine Arena

Valérie Roch

Isabelle Loup

### **Membres de Leysin :**

Jean-Marc Udriot, Syndic

Marie-France Bride

Jean-Daniel Champagnac (remplaçant de M. Ian Mac Donald au 17.06.2020)

Théophile Cuche

Joan Gallmeier

Claude Gaulis

Yvan Zbinden

Serge Morel

Pascal Brugger

Frédéric Morerod

### **Organisation :**

Présidence : Pascal Brugger

Vice-Présidence : Véronique Chamorel

Scrutateurs : Nadine Arena et Yvan Zbinden

Scrutateurs suppléants : Valérie Roch et Eric Ginier

Secrétaire : Micheline Nauer

Commission de gestion : Frédéric Morerod (Président), Isabelle Loup et Claude Gaulis

# **IV. Rapport des dicastères**

## **FINANCES ET COMMUNICATION**

Le Comité de direction de l' AISOL a le plaisir de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes pour l'année 2020.

Le nombre d'élèves est stable. Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, 584 élèves fréquentaient l'Etablissement scolaire, dont 3 domiciliés sur la commune de Château-d'Oex.

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

### **52.300.2 – Défraiements du Comité directeur**

Ce compte contient les indemnités touchées par les membres du Comité directeur issus des conseils communaux. Les membres issus des municipalités sont eux rémunérés par leur commune respective. Le budget de CHF 5'000.- a été largement dépassé de CHF 6'730.-. Pour rappel, la charge inhérente au défraiement du Comité directeur était de CHF 6'850.- en 2019. Ce dépassement est lié à la prise de fonction du nouveau Président, ainsi qu'à la gestion de la crise sanitaire.

### **52.301.1 – Traitement personnel**

Les rémunérations de la secrétaire, du concierge et des 6 surveillants sont visibles à ce poste. Le budget est légèrement dépassé de CHF 5'905.-, qui s'explique en partie par des collaborateurs en arrêt de travail et qui ont dû être momentanément remplacés. A noter que les salaires des surveillants ont été maintenus durant la fermeture des écoles.

### **52.309.1 – Frais d'administration**

Comme pour les années précédentes, un montant de CHF 7'900.- est payé à la commune d'Ormont-Dessous pour la gestion des comptes et autres tâches inhérentes aux finances de l' AISOL. Les honoraires de la fiduciaire, les frais d'affranchissements, bancaires et liés aux mises aux poursuites, sont également comptabilisés dans ce compte. Des frais de poursuites pour CHF 4'044.- ont été dépensés en 2020 pour tenter de récupérer des créances ouvertes datant de 2016 à 2019. Dans les grandes lignes, des actes de défauts de biens ont été délivrés pour un peu moins de CHF 8'000.- et CHF 3'800.- ont été récupérés ou sont en cours de récupération.

### **52.309.2 – Activités extra-scolaire**

Ce compte comprend habituellement toutes les activités proposées aux élèves, soit spectacles, cinéma, concours scolaires, cours de ski, courses d'école et camp d'été. La crise sanitaire a eu de lourdes conséquences sur ce poste, car bon nombre d'activités ont été annulées, au grand regret des élèves. Sur un budget de CHF 138'000.-, une économie de CHF 68'623 a été réalisée, ce qui porte la charge de 2020 à CHF 69'377.-. Seul le « Camp d'Estavayer » sera reporté sur 2021 et deux volées de classes auront la chance de s'y rendre. C'est pour cela qu'un montant de CHF 15'000.- a été provisionné en 2020.

### **52.309.3 – Frais de médecin et dentiste et 52.309.4 – Prévention**

En raison de la situation sanitaire, les différentes interventions, tant sur le plan médical, que dentaire ont été limitées au strict minimum. Le même principe s'est appliqué au niveau de la « Prévention ». Il en résulte une économie de CHF 11'113.- par rapport au budget.

### **52.314.1 – Frais d'entretien et équipement**

Les coûts d'entretien ont été bien plus bas qu'initialement prévus. D'une part, moins de produits ont été utilisés, car les écoles ont été fermées durant plusieurs semaines au printemps 2020. Cet effet est en partie compensé par une augmentation du coût des produits de nettoyage, nécessaires à la désinfection. D'autre part, le nettoyage des vitres du collège d'Aigremont est fait par le concierge depuis 2020, évidemment avec toutes les mesures de sécurité qui s'imposent. Cela fait économiser près de CHF 3'500.-/an à l' AISOL.

### **52.317.1 – Réceptions et manifestations**

Ce poste totalise une charge de CHF 4'032.-, dont CHF 2'300.- concerne une action visant à remercier tout le personnel de l'ESOL et de l' AISOL pour les efforts fournis en ces temps particuliers. A noter que cette action a été financée à part égale entre l' AISOL et l' ESOL.

### **52.318.9 – Devoirs surveillés et 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés**

La charge liée aux devoirs surveillés correspond à la rémunération des personnes qui surveillent les enfants. La participation des parents se monte à environ CHF 7.- par enfant et par période. En raison de la baisse de fréquentation principalement due à la crise sanitaire, la charge nette (devoirs surveillés – participation parents) se monte à CHF 2'887.-, soit CHF 12'613.- de moins que le budget.

### **52.352.1 – Ecolages payés à d'autres communes**

Le montant de CHF 20'167.- correspond aux ecolages payés à d'autres communes qui accueillent certains de nos élèves. Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, 11 élèves fréquentaient d'autres établissements.

### **52.352.5 – Part accueil de jour des enfants**

La mise en place des deux structures UAPE a été financièrement assumée par l' AISOL pour CHF 95'674.- en 2019. Le montant de CHF 17'714.- correspond à des loyers qui n'avaient pas été facturés en 2019 pour Leysin et Vers-l'Eglise. L' AISOL ne devrait plus avoir à payer pour ces structures dès 2021.

### **52.366.1 – Frais de transports**

Ce poste aurait dû être en baisse par rapport au budget, car le transport d'élèves n'était plus nécessaire durant la fermeture des écoles. Les transporteurs rémunérés au kilomètre n'ont rien facturé pour cette période. Cependant, le budget est dépassé de CHF 19'002. Cela s'explique en partie, car la facture 2019 pour le transport assumé par la Commune de Leysin a été payée en 2020. A noter que dès la rentrée 2019, certains transports sur Leysin ont dû être doublés en raison de la hausse du nombre d'usagers. Des négociations sont en cours pour que la capacité des transports publics soit suffisante pour prendre tous les élèves.

### **52.366.2 – Frais de repas et 52.465.1 – Participation parents – repas**

La charge nette budgétée pour les repas se montait à CHF 247'000.-, soit les frais de repas moins la participation des parents. En réalité, le coût se porte à CHF 220'077.-, soit une baisse de CHF 26'923.-. A noter que l'effet Covid est en partie compensé par une hausse du coût par repas. Comme le tarif des repas varie par palier ; plus le nombre est élevé, plus le prix diminue ; le tarif appliqué a été plus élevé qu'il avait été imaginé. Ceci s'explique par le faible nombre de repas servis lors de la deuxième partie de l'année scolaire 2019-2020.

### **52.452.1 ; 52.452.2 ; 52.452.3 ; 52.452.8 et 52.452.9 – Part des communes**

La participation des communes est définie en fonction du nombre d'élèves recensé dans chaque commune au 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire en cours. Les élèves de l'EVAM ne sont pas inclus étant donné que l'EVAM verse une contribution spécifique. Les charges liées aux investissements (postes 52.321.1 – Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 – Amortissement du mobilier) sont quant à elles réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre dernier.

La facture totale à répartir entre les 3 Communes se monte à CHF 2'956'621.- pour 2020. Si la pandémie devait avoir un effet positif pour l' AISOL, il concernerait les finances. En effet, une économie pour nos communes de CHF 149'729 a été réalisée par rapport au budget.

### **52.465.2 – Participation EVAM**

Pour rappel, depuis 2015, l'EVAM prend en charge les frais effectifs des enfants issus de leurs centres. Ce montant est donc lié au nombre d'enfants de l'EVAM qui fréquentent notre établissement durant l'année. Le flot d'arrivées et de départs n'étant pas prévisible, il y a régulièrement une différence par rapport au budget.

La participation de l'EVAM s'est montée à CHF 76'298.-, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 65'000.-.

En conclusion, les charges de l'exercice 2020 reculent de 8,9% par rapport au budget. L'écart provient essentiellement de la baisse des activités extrascolaires, des frais de repas, ainsi que de la location des salles de classes.

Le Comité de direction de l' AISOL voue une attention particulière à maîtriser les charges de notre Association intercommunale. Les dépenses sont en grande partie liées au nombre d'élèves et aux moyens mis en place pour les accueillir. La marge de manœuvre est parfois faible, car il est impératif de suivre diverses mesures édictées par le canton. Cela a notamment été le cas durant la crise sanitaire et nous n'avons pas eu d'autres choix que d'appliquer les directives pour le bien de toutes et tous, afin de tenter de maîtriser l'évolution du virus.

Il ne faut surtout pas oublier que les grands perdants de cette situation sont les jeunes. Le monde scolaire et la formation, étant une étape clé dans la construction et l'apprentissage de la jeunesse, il a dû être complètement revu en un temps record. La fermeture des écoles durant plusieurs semaines et le confinement n'ont probablement pas aidé le développement social des enfants. L'annulation de certaines activités extrascolaires et les distances à respecter viennent aussi perturber leur quotidien.

Notre devoir est de rester à l'écoute et tendre encore davantage l'oreille pour éviter que cette routine ne s'installe. Le Comité directeur veille avec la direction de l'ESOL, à mettre en place les solutions les plus adéquates possibles pour que le cursus scolaire puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Non sans importance, les souvenirs que garderont les générations actuelles de leur passage à l'école, devront être au moins aussi agréables que les nôtres.

## **REPAS**

En 2020 plus de 36'316 repas ont été servis à nos élèves sur nos trois sites. En 2019, ce chiffre se montait à 47'595. Nous pouvons constater une nette baisse du nombre de repas servis durant cette année scolaire. Il y a deux raisons à ce recul ; tout d'abord les JOJ2020, avec de nombreux repas qui ont été pris à l'extérieur, puis la 1<sup>ère</sup> vague de COVID-19 qui a engendré la fermeture des écoles.

La Cantine des Diablerets : Mme Sunny Borloz et son équipe ont, grâce à leur engagement tout au long de l'année scolaire, su gérer et encadrer les 30 à 40 enfants qui mangent quotidiennement à la cantine. A relever que l'équipe d'encadrement se monte actuellement à 4 personnes qui travaillent entre 1 et 2.5 heures par jour et 4 fois par semaine.

L'Auberge de la Poste a servi environ 2'902 repas, qui sont livrés en liaison chaude. Nous avons dû, à la demande de quelques parents, prendre contact à 3 reprises avec M. Alexandre Pichard afin qu'il tienne et mette à jour plus régulièrement les informations relatives aux repas sur le site internet de la cantine. Le problème a pu être rapidement réglé. A noter que sur le site d'Ormont-Dessus aucun incident majeur n'a été signalé.

Cantine du collège d'Aigremont au Sépey : Si le nombre de repas est resté très stable de août à décembre (10'763 repas en 2019 contre 11'063 en 2018), celui-ci est en chute libre sur le premier semestre 2020 en raison du COVID-19 mais également en raison des JOJ qui ont occasionné une grosse baisse en janvier.

M. Porras, le nouveau chef de cuisine de la Dent-de-Midi et responsable du site d'Aigremont a su, avec la collaboration des pensionnaires du SEMO, relever tout au long de l'année ces défis et servir au final un total de 19'881 repas (pour 25'861 repas servi en 2019) et quelques 335 pique-niques à la plus grande satisfaction de nos élèves. Rappelons ici que ces jeunes adolescents qui fréquentent le SEMO (12<sup>ème</sup> année) sont d'autant plus motivés puisqu'ils sont à la recherche d'un emploi dans la branche. Aucun problème majeur ne nous a été signalé pour ce réfectoire.

Cantine du collège du Suchet à Leysin : En 2020 la cantine du Suchet a servi 13'533 repas contre 18'381 l'année précédente. Sur ce site hors « Corona » nous constatons une baisse de près de 15% par rapport à 2019. Nous avons vendu une cinquantaine de cartes pique-nique. Le principal problème sur ce site pour l'année 2020 est la surveillance durant la pause de midi. L'engagement de Mme Ginette Belkacem au poste de concierge à la rentrée 2020 et l'arrivée de deux nouvelles surveillantes ont permis de régler de nombreux problèmes et d'autres sont sur le point d'être résolus. Sinon là aussi aucun problème notable à signaler.

Concernant le prépaiement, le Comité de direction a bien travaillé sur ce point en mettant au point deux procédures : une de rappel de la procédure du prépaiement à l'attention des parents et une procédure d'exclusion de la cantine pour cause de non-paiement. A signaler que sur ce point, TOUS les parents ont reçu l'information qu'en cas de soucis financiers, le Président et les Municipaux des communes respectives au sein du Comité de direction de l' AISOL sont à disposition pour trouver un arrangement financier. Cette procédure a été élaborée en étroite collaboration avec nos prestataires de service à l'entière satisfaction des deux parties.

Pour conclure, le Comité de direction de l' AISOL tient à relever l'excellente collaboration qu'il entretient avec « l'Auberge de la Poste », « La Dent-de-Midi » et « Concordance SA ». Il remercie aussi toutes les personnes qui quotidiennement, de près ou de loin, s'investissent et contribuent au bon déroulement des repas sur nos 3 différents sites.

## **SANTE**

L'équipe PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire) composée de délégués scolaires ainsi que de la direction, des médiateurs, l'infirmière, le médecin scolaire désigné, Mme la Dresse Eva Rikley de Leysin, ainsi que des membres de la Fondation La Monneresse représentant les PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire) réalisent différents projets durant l'année.

Pour information, les coûts payés à la Fondation La Monneresse concernent les charges de cette plateforme administrative et financière, répartis aux nombres d'élèves des établissements scolaires de Château-d'Oex, d'Aigle, d'Ollon-Villars-Gryon, de Bex, de Villeneuve, ainsi que de l'ESOL.

Au vu de la période de crise sanitaire Covid-19 durant cette année, les projets de préventions n'ont que très peu pu être abordés avec les élèves.

Mme Marielle Andrey a quitté son poste d'infirmière scolaire au 31 octobre 2020 après 17 ans d'engagement auprès des élèves de notre établissement scolaire ; nous tenons par la présente à la remercier vivement pour le travail accompli. Elle est remplacée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par Mme Muriel Longet.

Selon instructions du Canton de Vaud, à la rentrée d'août 2020, l' AISOL a dû fournir des masques jetables pour les élèves dès 12 ans et ce jusqu'au 31 octobre 2020. Ceux-ci ont été commandés à une entreprise de la région.

## **ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**

### **Ski :**

Les élèves des classes primaires de l'ESOL ont suivi des cours de ski hebdomadaires. Les Jeux Divers, malheureusement annulés à Leysin suite à la fermeture des écoles le 16 mars 2020, ont tout de même pu avoir lieu le 13 mars 2020 aux Mosses pour les élèves du Sépey et des Diablerets, à la plus grande satisfaction de chacun.

Les élèves de degrés supérieurs ont également profité de plusieurs journées de ski entre Leysin, les Diablerets et les Ormons.

L' AISOL a participé aux frais de location de matériel de ski pour quelques élèves à concurrence de 50% de la facture pour les skis, bâtons et chaussures. Cette aide est octroyée selon les critères suivants :

- la demande de prise en charge effectuée par le/les parents, doit justifier une situation de difficulté particulière. Elle est analysée et discutée par téléphone ou en séance avec un membre du Comité de direction de l' AISOL ;
- la validation de l'octroi de la participation de l' AISOL est adressée par mail au magasin de sport concerné par la demande ;

- un accord avec Hefti Sport à Leysin et aux Mosses, et DPM aux Diablerets a été établi. Il implique une facturation séparée pour la participation de l'AISOL et celle des parents. En effet, la part du parent n'est ni assurée, ni prise en charge par notre Association. Lorsque l'aide est octroyée, la confirmation parvient par mail au magasin avec les coordonnées du bénéficiaire. Ce fonctionnement peut s'étendre à d'autres prestataires locaux si nécessaire.

#### Activités diverses :

Une grande partie des sorties et activités ont dû être annulées ou reportées, ce qui est le cas pour le camp d'Estavayer, qui sera reconduit en 2021 si la situation le permet.

Ces changements d'organisation auront une incidence sur les budgets 2020 et 2021 car ce qui n'a pas été possible de réaliser cette année sera, peut-être, reporté l'année suivante, mais sans certitude. Le bouclage des comptes en tient compte.

#### Activités facultatives :

Le programme d'activités facultatives est mis en place sur les trois sites scolaires, soit Le Sépey, Les Diablerets et Leysin, dispensées par diverses sociétés, clubs et personnes privées allant des cours de Zumba, de yoga, de mini tennis et de danse aux recettes de cuisines variées. La fréquentation est restée stable sur les sites de Leysin et des Diablerets. Le site du Sépey ne propose pas beaucoup d'activités. La demande étant plus importante à Leysin, une partie des prestataires se sont dirigés là-bas. Cette expérience sera reconduite sous cette forme, avec un appel à de nouvelles activités pour essayer d'étoffer l'offre.

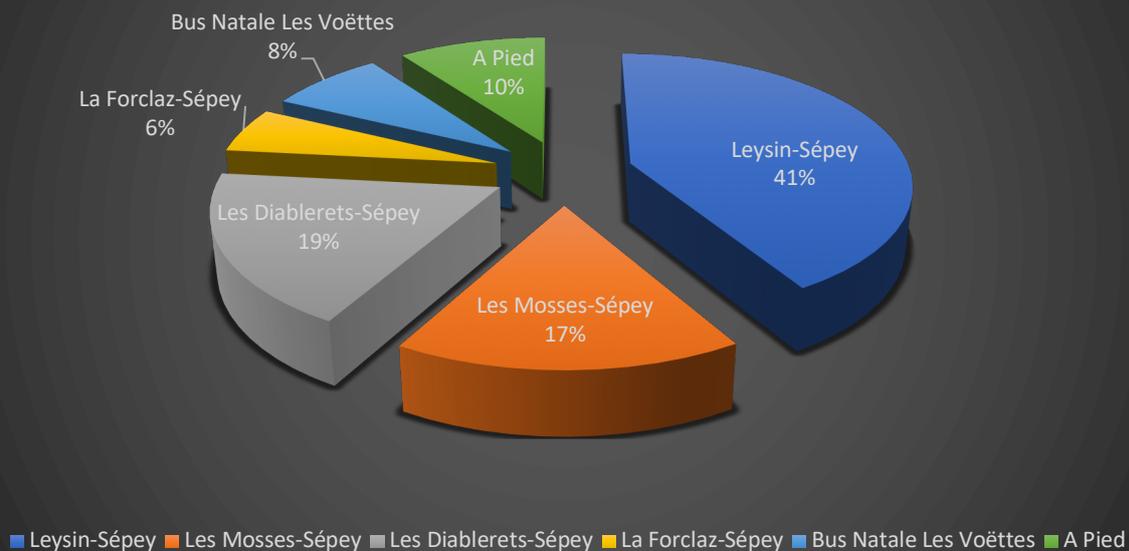
L'AISOL met à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités proposées dans la majorité par des privés et permettre de proposer des cours le moins onéreux possible. L'organisation des activités nécessitant l'utilisation des salles de sports sont les plus sensibles car le nombre de locaux reste limité par rapport aux activités proposées.

### **TRANSPORT**

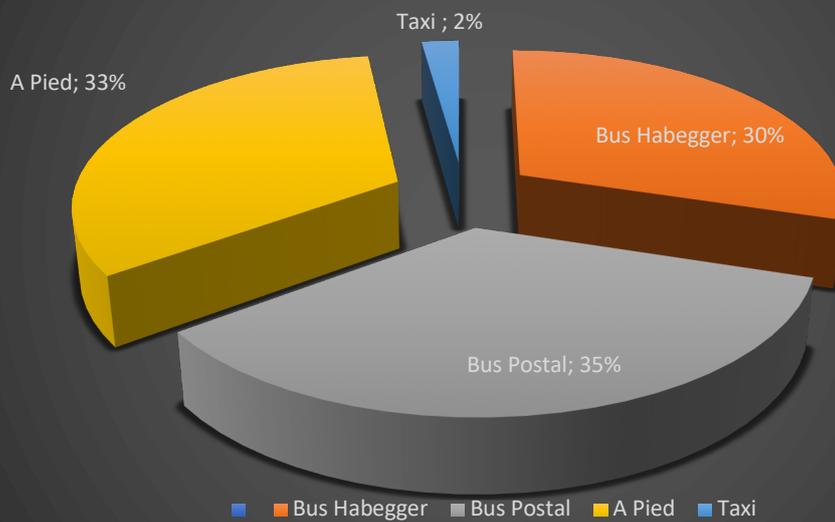
La Direction des écoles ainsi que AISOL ont dû réorganiser les horaires scolaires en fonction des nouveaux horaires des transports entrés en vigueur en décembre 2020, pour les classes des 3 sites communaux. Il sera encore nécessaire d'améliorer les horaires scolaires afin de diminuer le temps d'attente sur les transports scolaires en fin de journée. Ces améliorations pourront être effectuées à la rentrée 2021 car il est compliqué de les instaurer en cours d'année scolaire. La prise en charge et la sécurité des élèves reste notre priorité. A cet effet, un nouvel arrêt a été mis en place officiellement aux Mosses-Village.

L'abonnement MOBILIS apporte toujours satisfaction pour tous les déplacements des écoles, il est très pratique pour nos enfants car ils peuvent se déplacer gratuitement dans nos trois communes hors horaires scolaires.

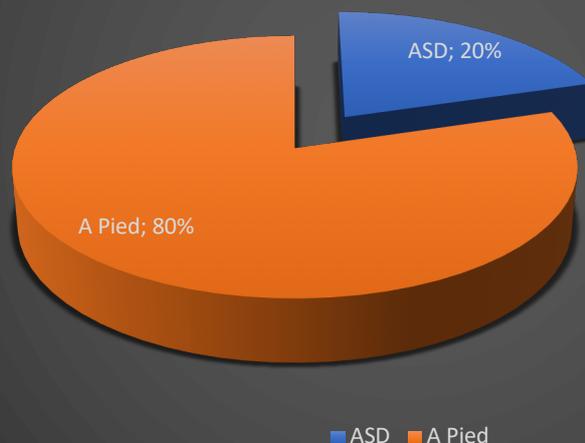
## Elèves qui se rendent au Sépey



## Elèves de Leysin qui se rendent à Leysin



## Elèves d'Ormont-Dessus qui se rendent à l'école aux Diablerets



### **ECOLAGE, BATIMENTS, DEVOIRS SURVEILLES**

Au 1er octobre 2020, nous avons 584 élèves répartis sur les 3 sites.

Neuf des 10 classes principales du secondaire ont pu être hébergées au collège d'Aigremont. Une classe principale ainsi que les classes de cours spécifiques sont toujours localisées dans l'ancien collège.

A la rentrée de 2020, 11 élèves sont scolarisés à l'extérieur de nos communes, pour un montant de CHF 20'167.35 (cpté 52.352.1) assumés par l' AISOL. L'augmentation de la charge par rapport à 2019 (CHF 14'741.95) est justifiée par l'augmentation du nombre d'élèves (6 en 2019).

Des cours de soutien aux devoirs ont à nouveau été proposés aux enfants de la 3P à la 11S des 3 communes. Cet appui est assuré par les enseignants pour garantir du soutien et non pas uniquement de la surveillance. Ces cours ont attiré 30 élèves (41 en 2019) de tous les âges et sur les 3 communes. L'échelle dégressive de prix selon le nombre d'enfants de la même fratrie et le nombre de périodes mises en place en 2019 reste d'actualité.

Le poste de coordination des relations entre l' AISOL et les enseignants du soutien aux devoirs a été reconduit. Le dédommagement est toujours de CHF 500.-. Nous remercions à nouveau Mme Joëlle Ruegg pour sa précieuse collaboration.

En moyenne, le soutien aux devoirs est facturé CHF 250.-/année aux parents pour un cours ce qui revient à environ CHF 7.-/la période de soutien. La différence, soit moins de CHF 3'000.- pour 2020, est à la charge de l' AISOL.

### **EVAM**

Le canton participe financièrement à la scolarisation, aux frais de transport, de repas et d'activités extrascolaires des 13 enfants issus de l'EVAM. Le décompte se fait par année civile à la fin de cette dernière. Dans les comptes ci-joints le montant de CHF 73'352.80 (compte 52.465.2) concerne les enfants scolarisés pendant l'année civile 2019. Le montant de CHF 2'945.90 du même compte, est un solde en faveur de l' AISOL pour 2018 (à la suite de la justification des frais effectifs).

## V. L'Accueil de jour

L'accueil de jour dans la région « Leysin-Les Ormonts » comprend l'accueil familial, les crèches, ainsi qu'un accueil parascolaire. Cette offre complémentaire permet de répondre à des besoins et contraintes d'horaires de la population présente sur nos 3 communes.

L'accueil familial de jour est une solution flexible, qui permet également un accueil prolongé durant la journée et les weekends. La commune de Leysin peut aussi compter sur sa crèche, l'Arc-en-Ciel, qui dispose de 22 places pour des enfants allant de 3 à 36 mois. La population des Ormonts peut, quant-à-elle, profiter d'un accueil à la demi-journée auprès de la structure d'accueil « Les Lucioles », située à Vers-l'Eglise.

Bien que le réseau d'accueil familial soit fort, la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) impose aux communes de répondre à la demande des familles quant à des solutions de garde. Cette loi nécessite également de proposer un accueil parascolaire institutionnel pour chaque arrondissement scolaire. De là sont nées les deux UAPE, situées respectivement à Vers-l'Eglise et à Leysin. L'UAPE « Les Petits Montagnards » a, quant-à-elle, plus de difficulté à décoller. Initialement située à Vers-l'Eglise, loin des écoles, il a été décidé de déménager l'UAPE à fin décembre 2020 à côté des institutions scolaires du Sépey afin de faciliter la prise en charge des enfants. A noter que d'après de précédentes expériences, une structure prend 2 à 3 ans à atteindre le taux d'occupation escompté.

L'UAPE « le Suchet », avait été initialement prévue pour 24 places et l'UAPE « les Petits Montagnards », pour 12 places d'accueil. Le nombre de places prévues à Leysin étant surévalué, l'ARASAPE a réduit l'accueil à 12 places au 1<sup>er</sup> janvier 2020. A Leysin au 31.12.2020, le taux d'occupation est de plus de 90% pour l'accueil de midi et d'environ 83% les après-midis.

A ce jour, la région Leysin-Les Ormont bénéficie des places suivantes :

Leysin	Offre préscolaire	Offre parascolaire
Accueil institutionnel – Réseau	22	12
Accueil familial de jour	19	14
Total	42	26

Les Ormonts	Offre préscolaire	Offre parascolaire
Accueil institutionnel – Les Lucioles	10	12
Accueil familial de jour	25	18
Total	35	30

# **VI. Conseil d'établissement de l'ESOL**

En 2020, le Conseil d'établissement est composé des membres suivants :

## **Représentants des autorités**

- Nicole Tougne, Présidente du Conseil d'établissement, représentante du Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessus
- Joan Gallmeier, Conseil intercommunal de l' AISOL, Leysin

## **Représentants des parents**

- Magda Huck, Ormont-Dessus
- Stéphanie Chablaix, Ormont-Dessous
- Nicolas Rigaud, Leysin

## **Représentants du corps enseignant**

- Michele Cherubini, vice-président du Conseil d'établissement, Directeur de l'ESOL
- Claude Torriani (jusqu'au 30 juin)
- Elisabeth Garcia (jusqu'au 30 juin)
- Isabelle Chiaradia (dès août)
- Maryline Fasoletti (dès août)

## **Représentants des sociétés et associations liées à l'école**

- Sandrine Moillen, Société de Gym Les Diablerets (jusqu'au 30 juin) – poste vacant
- Silvia Tobler-Kaufmann, responsable de la garderie, Leysin
- Luis Gomez-Calvo, responsable Yoseikan Judo, Leysin

Etant donné les restrictions sanitaires dues au Covid-19 pour le rassemblement des personnes en séance, le Conseil d'établissement de l'ESOL n'a pu se réunir qu'à 3 reprises durant cette année 2020.

Le livret « Loisirs de chez nous », ainsi que les programmes sur Leysin, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus de l'offre parascolaire d'activités après les heures scolaires, ont été uniquement mis à disposition en ligne sur les sites internet de l' AISOL et de l'ESOL.

Lors de la séance du mois de septembre 2020, le Conseil d'établissement a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres : Mesdames Isabelle CHIARADIA et Maryline FASOLETTI, représentantes du corps enseignant. Ces dernières remplacent Madame Garcia et Monsieur Torriani, qui ont quittés l'établissement scolaire à fin juin. Également, Madame Sandrine Moillen, qui représente la Société de Gym des Diablerets, a décidé de ne plus siéger au sein du CET.

Le Conseil d'établissement remercie sincèrement ces derniers pour leur engagement durant ces dernières années et leur souhaite une bonne suite.

Un bon dynamisme des membres du Conseil d'établissement a permis de débattre de nombreux sujets pertinents et de faire de nombreuses propositions aux autorités et à la direction de l'ESOL.

Le Conseil d'établissement se retrouve régulièrement. Il y règne un esprit très constructif et un grand dynamisme pour développer des projets et pour étudier les différents aspects liés à l'école.

Le Comité de direction de l' AISOL souhaite remercier chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'école.

# **VII. Rapport de la direction de l'ESOL**

## **Introduction**

Vendredi 13 mars 2020, 12h00

On pouvait pressentir qu'une décision importante allait être communiquée par la Cheffe du Département. L'annonce n'en demeure pas moins abrupte : la fermeture des écoles est décrétée pour l'après-midi même et ce pour une durée indéterminée. Charge à chaque établissement de mettre en place dès le lundi suivant un service d'accueil scolaire (SAS) ainsi qu'un dispositif « d'enseignement à distance ».

S'il n'y a pas lieu de relater dans le menu détail toute l'organisation qu'il a fallu mettre sur pied en un temps record, s'il n'est pas nécessaire de citer et commenter les multiples directives, s'il ne paraît pas judicieux d'énumérer l'ensemble des mesures qui ont rendu le quotidien si différent depuis cette date qui restera à jamais gravée dans les annales, il convient néanmoins de relever l'engagement sans faille de l'ensemble des professionnels/les de l'ESOL, des autorités et des parents.

Sans cette implication de tout un chacun, le quotidien des élèves aurait été bien plus compliqué.

Malgré l'incertitude, malgré l'inquiétude, malgré l'angoisse, le cap a pu être maintenu. Et si des adaptations au programme, aux sorties, aux camps, aux spectacles ont dû, par la force des choses, être imposées, 2020 n'aura pas été que l'année du coronavirus. Fort heureusement.

La période de semi-confinement a laissé quelques traces qu'il serait faux d'occulter. Mais l'année écoulée a également vu se concrétiser de magnifiques projets.

Je vous laisse en prendre connaissance ci-après.

Michele Cherubini, directeur



## JOJ2020

Seul établissement du canton possédant deux sites de compétition sur son aire de recrutement, l'ESOL a dès le début voulu mettre en place des projets pédagogiques pertinents afin de participer pleinement aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lausanne 2020.

Les élèves de l'établissement ont donc eu l'occasion de vivre les JOJ en s'adonnant à diverses activités, visites et productions journalistiques.

Que ce soit en déplacement à Lausanne, à Villars, aux Diablerets ou à Leysin pour assister à des compétitions ; que ce soit en partageant un moment avec Yodli ; que ce soit par le dessin, la sculpture ou la participation à « Leysin en jeux » ; que ce soit au travers de diverses productions médias, les élèves ont réellement pu vivre ces Jeux de l'intérieur. Le résultat fut à la hauteur de nos espérances et les archives ([www.eps-lesormonts-leysin.ch/vie-scolaire/vie-etablissement/joj-2020/](http://www.eps-lesormonts-leysin.ch/vie-scolaire/vie-etablissement/joj-2020/)) nous permettent de revivre ces moments inoubliables.

### **Sport – Art – Etudes : CRP Alpes vaudoises**

Au niveau de l'enseignement obligatoire, des mesures particulières permettent aux élèves exerçant un sport ou un art à haut niveau de concilier leur pratique et leur formation scolaire.

Créé en août 2019 et ayant pris de l'ampleur en 2020, le Centre régional de performance Alpes vaudoises de Ski Romand encadre une dizaine de jeunes athlètes répartis dans les établissements scolaires d'Ollon et des Ormonts-Leysin et pratiquant les disciplines telles que le ski alpin, le ski de fond et le freestyle.

Une fois sélectionnés, ces élèves bénéficient non seulement d'un encadrement de qualité au niveau sportif (entraînements de condition physique, entraînements sur neige, camps, compétitions) mais également d'un suivi et d'un soutien spécifiques sur le plan scolaire. Cela se traduit aussi bien par des dispenses et des allègements d'horaire que des appuis ponctuels afin de maintenir un niveau scolaire optimal.

La coordination de cette structure se fait à l'échelle régionale entre les deux établissements scolaires concernés, en étroite collaboration avec la coordinatrice de Ski Romand et, de manière plus sporadique, avec les instances concernées de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et du Service de l'éducation physique et du sport.

### **Semaine du goût**

Pour illustrer ce projet qui a marqué le début de l'année scolaire, place à l'article de Robine Deseyn paru dans le journal « Le Cotterg » de novembre.

#### *A la rencontre du goût sous toutes ses formes*

L'ESOL a fêté à Leysin, la Semaine du Goût, qui se déroulait du 17 au 27 septembre 2020 dans toute la Suisse.

Près de 180 élèves de 9S, 10S et 11S ont participé à des ateliers et des excursions. Les élèves du cours facultatif de journalisme ont couvert l'événement à la télévision et dans un journal écrit.

Dans le groupe activités, les élèves ont fait plusieurs sorties, dont la visite de l'Alimentarium à Vevey, la sortie à la Chèvrerie de Leysin ou encore le passage à la fromagerie d'Esther et Jean-Claude Ginier à La Comballaz. L'école proposait aussi d'autres activités sur place, comme une dégustation à l'aveugle, un cours sur la saisonnalité des fruits ou encore un cours d'éducation nutritionnelle.

Pendant ce temps, les élèves de l'option journalisme réalisaient des reportages et un journal écrit. Le premier matin a été dédié à la distribution des rôles et à la première séance de presse. Dès l'après-midi, les caméras tournaient pour des interviews avec des producteurs et des restaurateurs locaux. L'élaboration des entretiens demandait beaucoup de temps pour préparer et ordonner les questions.

Les jeunes reporters se rendaient dans l'entreprise ou les commerçants venaient au centre de presse, créé pour l'occasion. Les élèves du pôle TV filmaient les échanges, tandis que les élèves du pôle Presse écrite retranscrivaient les entretiens.

Les finalisations constituaient l'autre grande tâche, notamment pour le journal écrit. Les élèves se sont retrouvés avec des documents très différents les uns des autres. Il a fallu choisir une seule police, des modèles précis de mise en page, attribuer les pages et définir le nombre de caractères par article. Obligation aussi de raccourcir, allonger ou modifier les textes pour pouvoir les insérer dans les modèles demandés.

Après une longue discussion, les élèves ont titré leur publication *Le Sens du Goût*.

Côté TV, beaucoup de travail aussi, entre les nombreux montages et l'enregistrement d'un journal télévisé dans le studio TV installé pour l'occasion.

Les retours des élèves ont été positifs et un beau travail d'équipe a pu être réalisé grâce à l'entraide des plus expérimentés et des plus jeunes.

L'ESOL ne pouvait pas manquer l'arrivée du 1er village alpin du goût à Leysin ! Outre le projet du secondaire, plusieurs classes du primaire ont saisi l'opportunité en allant à la rencontre de divers artisans, restaurateurs ou éleveurs ou en mettant copieusement la main à la pâte.

Retrouvez toutes les productions à l'adresse : [www.eps-lesormontsleysin.ch/semaine-du-gout/](http://www.eps-lesormontsleysin.ch/semaine-du-gout/)

### **Pôle éducatif en milieu scolaire (PEMS)**

Les six établissements scolaires de la Région Alpes vaudoises à laquelle l'ESOL appartient, ont mené depuis janvier 2020 un projet pilote concernant le déploiement des éducateurs/trices sociaux/ales scolaires (ESS) dans les écoles dans le cadre du dispositif socio-éducatif 360°.

C'est la Maison des Jeunes (MDJ) qui gère notamment le foyer de Szilassy à Bex, qui a été mandatée pour porter ce dispositif dans la région. La prise en compte de la dimension socio-éducative permet d'apporter un regard complémentaire sur les situations d'élèves, d'enrichir la connaissance sur le réseau existant et d'amener des outils éducatifs appréciés.

Après une année de fonctionnement, l'utilité d'un tel dispositif n'est plus à démontrer. L'ESS est devenu/e un/e interlocuteur/trice privilégié/e et apprécié/e tant son soutien s'avère précieux au quotidien pour l'ensemble des professionnels/les de l'école.

## VIII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 25 mai 2021 :

**Vu** les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction

**Ouï** le rapport de la Commission de Gestion

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

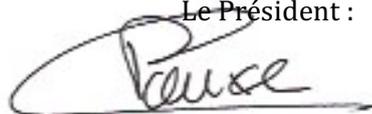
- d'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2020 tels que présentés,
- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2020

\*\*\*\*\*

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président :



Philippe Tauxe



La Secrétaire :



Micheline Nauer